

**Délibération n° 178 du Comité Syndical**

*L'an deux mille vingt-trois le deux février à 10 h 30*

*Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 25 janvier 2023, se sont réunis à Séverac d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA*

*Etaient présents : Nadia MOLINIE, Mélanie BRUNET, Christian NAUDAN, Edmond GROS, Jean-Luc CALMELLY, Serge GAILLARD., Damien LAURAIN*

*Ayant donné procuration : néant*

**Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE / RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

Au regard :

- de l'article L 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales , qui précise qu'un débat a lieu, sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur,
- du règlement intérieur du Syndicat Mixte,
- des précisions apportées par le Président sur les orientations du budget 2023
- de l'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015 qui complète les règles relatives au DOB qui précise que celui-ci doit faire désormais l'objet d'un rapport.

le Comité Syndical, après avoir entendu le rapport d'orientation budgétaire soumis par le Président,

- ↳ prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023
- ↳ vote le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté par le Président

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,  
le 2 février 2023

Le Président,



Arnaud VIALA

Sens des votes :

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9

Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 8 Abstentions : Contre :